



Zonage

- Zones Urbaines (U)**
- UA - Zone de bâti mixte, dense et continu avec un fort intérêt patrimonial et une forte identité architecturale et urbaine
 - UB - Zone de bâti mixte, dense et continu correspondant aux extensions anciennes
 - UC - Zone de bâti à dominante résidentielle et pavillonnaire
 - UCa - Secteur non raccordé à l'assainissement collectif
 - UE - Zone à vocation économique
 - UEP - Zone réservée aux équipements publics communaux
- Zones A Urbaniser (AU)**
- AUB - Zone à urbaniser pour de l'habitat, ouverte
- Zones Agricoles (A)**
- A - Zone agricole pouvant recevoir des constructions nécessaires à l'activité agricole
 - Ap - Secteur correspondant aux espaces agricoles protégés
- Zones Naturelles (N)**
- N - Zone naturelle et forestière pouvant recevoir des constructions nécessaires à l'exploitation forestière
 - Np - Secteur correspondant aux espaces naturels et forestiers protégés

Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

- Péri-mètre de protection aux abords des monuments historiques (500m)
- Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) - Aléa indifférencié

Prescriptions

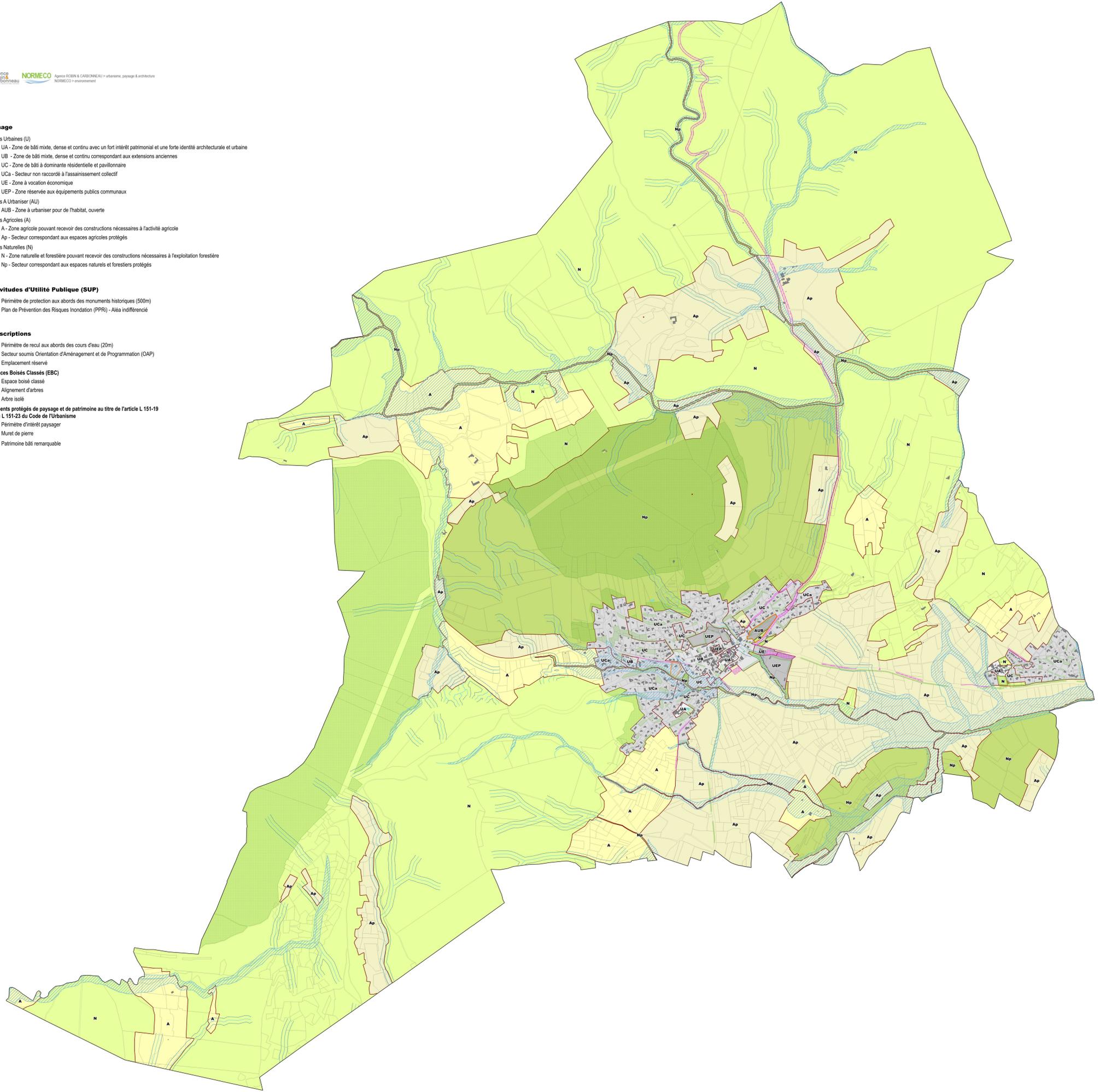
- Péri-mètre de recul aux abords des cours d'eau (20m)
- Secteur soumis Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Emplacement réservé

Espaces Boisés Classés (EBC)

- Espace boisé classé
- Alignement d'arbres
- Arbre isolé

Éléments protégés de paysage et de patrimoine au titre de l'article L.151-19

- Péri-mètre d'intérêt paysager
- Muret de pierre
- Patrimoine bâti remarquable



Liste des emplacements réservés

| N° | Destination | Destinataire | Surface |
|----|--|--------------|----------|
| 1a | Élargissement de la RD1 traversée ouest du village, emprise 10 m | Département | 731 m² |
| 1b | Élargissement de la RD1 de l'entrée Est du village jusqu'à la limite communale, emprise 10 m | Département | 4211 m² |
| 2 | Élargissement de la RD21, emprise 10 m | Département | 37463 m² |
| 3 | Élargissement chemin depuis la rue du Plan Vieux emprise 8 m | Commune | 277 m² |
| 4 | Création d'une aire de stationnement | Commune | 4 048 m² |
| 5 | Élargissement du chemin des Brécaux, emprise 8 m | Commune | 1 504 m² |
| 6 | Élargissement du chemin de Sautourgères, emprise 8 m | Commune | 439 m² |
| 7 | Élargissement du chemin des Maces, emprise 8 m | Commune | 1 203 m² |
| 8 | Réouverture de la circulation autour de l'église | Commune | 62 m² |
| 9 | Création d'une aire de stationnement | Commune | 1 817 m² |